

Nouveau

LE CHÈQUE ÉNERGIES HAUTE-NORMANDIE

Pour faire baisser la facture énergétique des Haut-Normands et encourager les économies d'énergies, la Région met en place le chèque Energies Haute-Normandie. Concrètement, il s'agit de donner un coup de pouce aux Haut-Normands qui s'engagent dans une démarche d'amélioration de la performance énergétique de leur maison.

UN DISPOSITIF EN 2 TEMPS

1. le chèque Energies-audit

apporte une aide de 400 € (sur un coût de 650 €) pour faire réaliser un audit énergétique de sa maison par un bureau d'études conventionné par la Région. L'audit permet d'évaluer la performance de son logement et les principaux problèmes (mauvaise isolation, chaudière à remplacer...), puis d'identifier les travaux prioritaires à engager. Au final, l'enjeu est d'améliorer le confort thermique de son logement tout en faisant baisser sa facture de chauffage. Attention, la réalisation de cet audit est un préalable indispensable pour pouvoir prétendre ensuite au "chèque Energies-travaux".

2. le chèque Energies-travaux

aide à financer la réalisation de travaux préconisés par l'audit. Ceux-ci doivent également répondre à des critères techniques précis et être effectués par des professionnels qualifiés. Peuvent être aidés, les travaux portant sur l'isolation des murs extérieurs, l'isolation des combles ou de la toiture, l'isolation des planchers bas, la pose de fenêtres, portes et

portes-fenêtres, le remplacement d'une chaudière de plus de 15 ans par une chaudière à condensation, l'installation d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC) simple flux hygrorégulable.

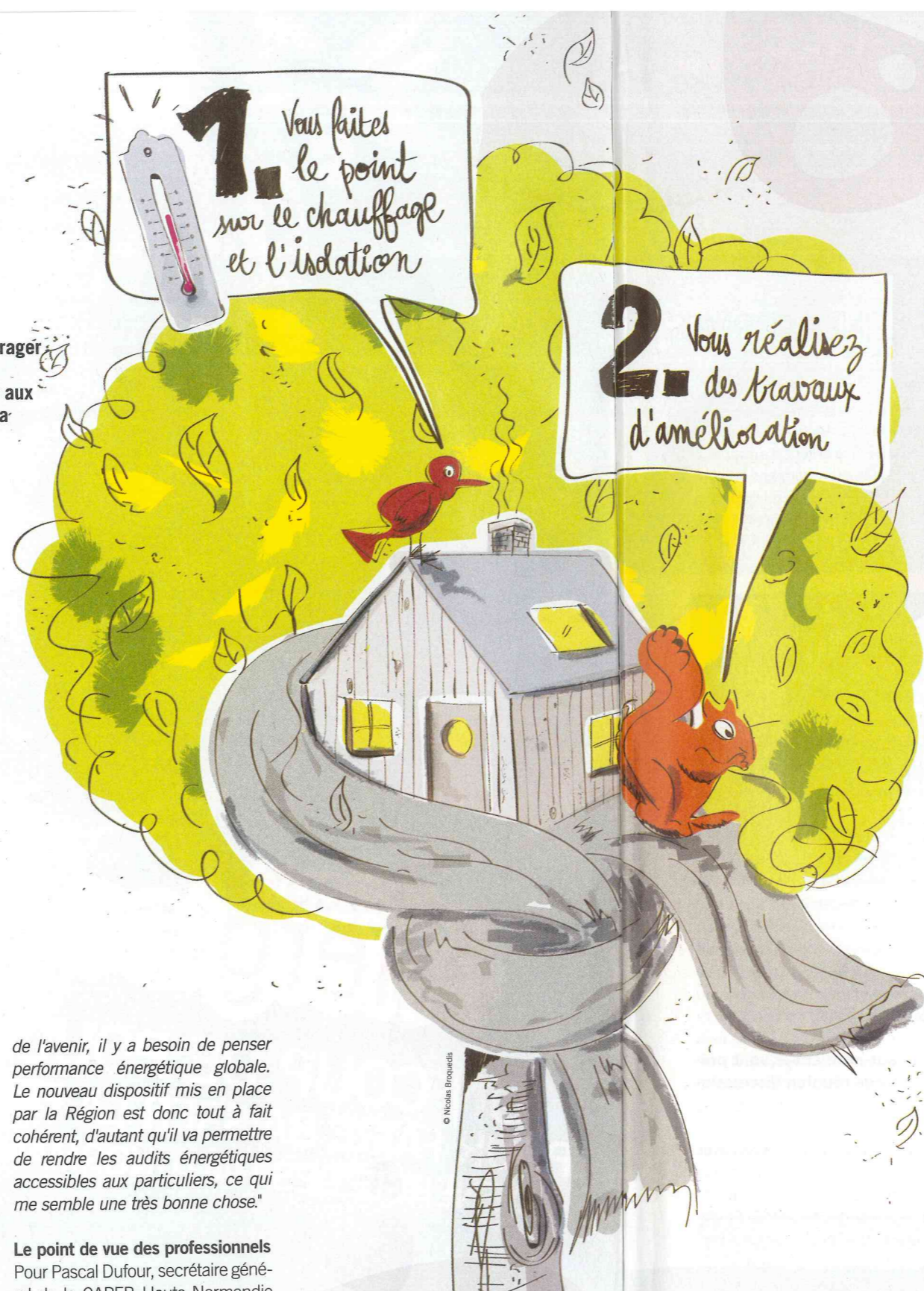
Si le logement est suffisamment performant, le propriétaire peut bénéficier d'une aide à l'installation d'un équipement utilisant une énergie renouvelable : poêle ou chaudière à bois, chauffe-eau solaire.

Important : le chèque Energies s'adresse aux propriétaires de maison individuelle (dont c'est la résidence principale) située en Haute-Normandie et construite depuis plus de dix ans. Le revenu de référence du foyer au titre de l'année 2009 doit être inférieur ou égal à 45 000 €.

Par ailleurs, le chèque Energies est cumulable avec le crédit d'impôt développement durable et l'éco-prêt à taux zéro.

Privilégier l'approche globale

Partant du principe que "l'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas", le chèque Energies propose une approche plus globale. "Cette nouvelle approche globale est nécessaire, souligne Frédéric Guillot, directeur régional de l'ADEME. Il est donc très positif que la Région réoriente ses politiques dans ce sens. L'accent mis il y a quelques années sur le développement des énergies renouvelables, notamment à travers les aides publiques au solaire ou au chauffage au bois, a porté ses fruits. Ces aides ont permis à de nombreux foyers de s'équiper et à des filières naissantes comme le bois énergie de se développer. Aujourd'hui, pour répondre aux grands enjeux



de l'avenir, il y a besoin de penser performance énergétique globale. Le nouveau dispositif mis en place par la Région est donc tout à fait cohérent, d'autant qu'il va permettre de rendre les audits énergétiques accessibles aux particuliers, ce qui me semble une très bonne chose."

Le point de vue des professionnels

Pour Pascal Dufour, secrétaire général de la CAPEB Haute-Normandie (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) : "Le chèque Energies va permettre de répondre à la problématique de l'isolation des logements qui est un enjeu majeur quand on parle d'efficacité énergétique. Ce sera une opportunité pour nous, en partenariat avec les espaces Info Energie, de faire passer des messages aux particuliers car il y a beaucoup à faire dans ce domaine. A la CAPEB, nous travaillons depuis plusieurs années sur la notion d'approche

Pour en savoir plus

sur les modalités d'obtention du chèque énergies, pour localiser les espaces Info Energie ou pour consulter la liste des bureaux d'études conventionnés par la Région pour la réalisation des audits :

- le site de la Région www.hautenormandie.fr
- les espaces Info Energie (EIE)
- le service Environnement de la Région, 02.32.76.86.06

globale des bâtiments, qui a notamment donné lieu à la mise en place des "éco-artisans", réseau de professionnels du bâtiment sensibilisés aux économies d'énergie. L'accompagnement de la Région va avoir un effet incitatif. C'est une bonne nouvelle, en particulier pour les foyers aux revenus les plus modestes qui sont aussi les plus exposés à la précarité énergétique."

Pour Jacques Lanchon, secrétaire général de la Fédération française du bâtiment de Haute-Normandie : "Nous ne pouvons que nous féliciter de cette initiative qui va être profitable à tout le monde : aux particuliers qui seront aidés par la Région, à l'économie régionale et aux entreprises qui vont trouver là de nouveaux chantiers. Les investissements réalisés grâce au chèque Energies seront de plus en plus rentables avec l'inévitable augmentation du prix de l'électricité, que certains n'hésitent pas à estimer jusqu'à 25 ou 30% dans les 5 prochaines années."

Audit énergétique, qu'est-ce que c'est ?

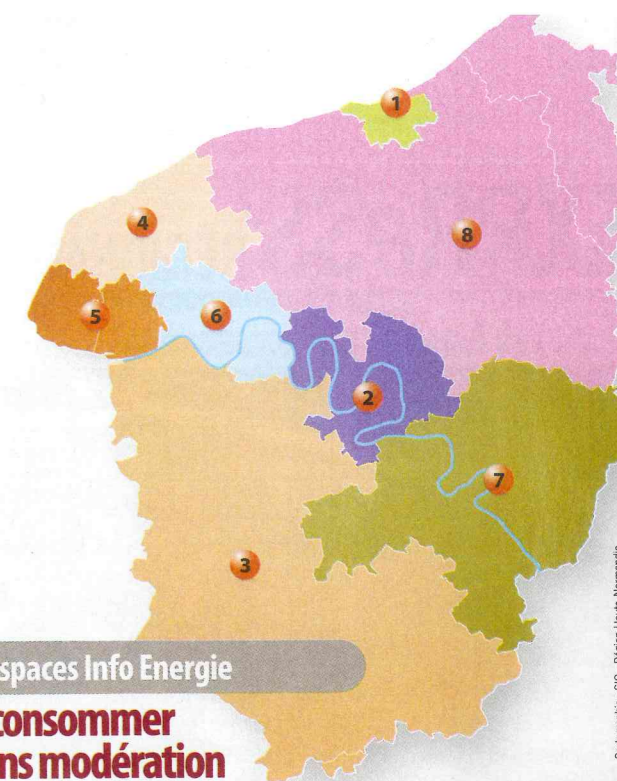
Beaucoup plus précis que le diagnostic de performance énergétique (DPE), obligatoire en cas de vente ou de location d'un bien immobilier, un audit énergétique consiste en une analyse chiffrée très pointue des points faibles d'une habitation, de l'isolation au mode de chauffage, en passant par la ventilation, les ouvrants etc.

Cette première phase aboutit à la mise en évidence des points à améliorer et à l'établissement d'un programme de travaux avec définition de priorités. Il permet aussi d'évaluer le coût des travaux et les économies d'énergie futures à réaliser. ■

Bon à savoir

Chèque Energies-travaux pour quels types de travaux ?

➔ Rappelons que les travaux pouvant être aidés dans le cadre du chèque Energies-travaux doivent figurer dans l'audit énergétique réalisé préalablement grâce au chèque Energies-audit. Ils doivent également répondre à des critères techniques précis et être effectués par des professionnels qualifiés. Pour en savoir plus sur la nature des travaux éligibles, les critères techniques demandés et le montant de la participation de la Région, rendez-vous sur www.hautenormandie.fr



Espaces Info Energie

à consommer sans modération

Avant de s'engager dans la démarche "chèque énergies", il est vivement conseillé de contacter un espace Info Energie (EIE). Créés à l'initiative de la Région et de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), en partenariat avec les Départements les EIE sont des lieux où les particuliers peuvent obtenir des conseils personnalisés et gratuits sur les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables. Pour savoir de quel EIE vous dépendez en fonction de votre lieu d'habitation, consultez la carte ci-dessus puis la liste ci-dessous.

Les espaces Info Energie (EIE) en Haute-Normandie

- 1 EIE de l'agglomération Dieppe Maritime, 56 quai Duquesne, Dieppe, 02.32.14.40.69, eie@agglodieppe-maritime.com
- 2 EIE de la Communauté Rouen Elbeuf Austreberthe, 0800.021.021, eie@la-crea.fr : 7 rue Jeanne d'Arc, Rouen ; 32 rue Henry, Elbeuf-sur-Seine
- 3 EIE Habitat et Développement 27, 12 boulevard Georges Chauvin, Evreux, 02.32.39.89.92, eie27@hd27.com
- 4 EIE des Hautes Falaises : 3 rue Saint-Nicolas, Fécamp, 02.35.27.39.03, infoenergie.hautesfalaises@orange.fr
- 5 EIE de l'Agglo havraise : 19 rue Georges Braque, Le Havre, 02.35.22.25.20, eie@agglo-havraise.fr
Antenne de Saint-Romain-de-Colbosc : rue de l'Hôtel de ville 02.35.55.76.03, eie@caux-estuaire.fr
- 6 EIE Caux Vallée de Seine : allée du Catillon, Lillebonne, 02.32.84.40.40
- 7 EIE Agence locale énergie climat de l'Eure, Eure Solaire, 1 place Guillaume Petit, Louviers, 02.32.59.25.70, eie@alec27.fr
- 8 EIE de Seine-Maritime : CAUE, 5 rue Louis Blanc, Rouen, 02.35.72.05.10, eie@caue76.org

Le chèque Energies à la Foire de Rouen

Le chèque Energies Haute-Normandie sera présent à la Foire de Rouen 2011, du 1^{er} au 10 avril, sur le stand des espaces Info Energie (EIE), dans le hall 7. L'objectif de ce stand aménagé par la CREA est de faire mieux connaître au public le réseau régional des EIE et de présenter l'ensemble des aides aux particuliers en faveur des économies d'énergies.